

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 1^{er} février 2021

Saisie de plus de plus de 8 kilogrammes d'amphétamine par la brigade des douanes d'Amiens

Jeudi 28 janvier dernier, une escouade de la Brigade des douanes d'Amiens est en opération sur l'autoroute A1.

En début d'après-midi, un autocar assurant une liaison internationale entre le Nord et le Sud de l'Europe, liaison Dortmund-Madrid, est sélectionné et guidé sur l'aire dite « Coeur des Hauts-de-France ».

Le contrôle des passagers permet de relever qu'un voyageur de nationalité néerlandaise détient deux poches plastiques contenant un liquide indéterminé mais qui réagit positivement au test cocaïne.

Une partie de l'équipe se transporte en urgence au Service Commun des Laboratoires situé à Villeneuve d'Ascq. L'analyse scientifique détermine ce produit comme de l'amphétamine liquide.

Le poids des produits stupéfiants est de 8 416 grammes.

A l'issue de la retenue douanière, l'individu a été remis à la police judiciaire d'Amiens.

Le 1^{er} février, lors de son audience en comparution immédiate devant le tribunal judiciaire d'Amiens, l'infacteur a été condamné à :

- 10 mois d'emprisonnement avec maintien en détention ;
- 46 290 euros d'amende douanière.

Pour plus de renseignements, contacter :

Jean-Michel POLLET - Chef du Pôle Action Economique à Amiens - Tél : 09 70 27 11 03

Cédric ORGERET - Chef Divisionnaire à Amiens - Tél : 09 70 27 10 84 / 06 64 58 78 18

Philippe MARNAT - Directeur régional à Amiens - Tél : 09 70 27 11 01